



## ZOOM SUR ESPACE EMERAUDE

L'enseigne familiale, créée en 1980 dans le Maine-et-Loire (49), compte aujourd'hui 73 magasins dans toute la France et s'adresse à une clientèle de particuliers et de professionnels comme les agriculteurs, les collectivités territoriales, les professionnels des espaces verts et les artisans du bâtiment.

**73**  
points de vente  
dans toute la France

**12**  
magasins intégrés

**61**  
magasins d'adhérents

**1 200**  
salariés dans les magasins  
intégrés et affiliés

**260** millions d'€  
de CA cumulé

**440** fournisseurs

**96 000**  
références actives

[espace-emeraude.com](http://espace-emeraude.com)

## Espace Emeraude se lance dans la labellisation bonus réparation

L'enseigne française d'équipement du jardin et de la maison vient d'obtenir ses premiers labels BonusRépar, catégorie Bricolage et Jardin thermique, pour continuer à encourager ses clients à réparer plutôt que jeter et, ainsi, poursuivre sa lutte contre l'obsolescence programmée. Espace Emeraude s'affirme comme le leader de la durabilité et la réparabilité dans ses ateliers, avec la mise en œuvre d'alternatives, à la fois durables et économiques.

*\*pour les consommateurs, le dispositif permet une réduction immédiate sur le prix de la réparation de leurs machines de bricolage et de jardin thermiques, hors garantie.*

### S'engager pour inciter le client à réparer, grâce à un bonus réparation

« Nous voulons encourager pour faire durer. C'est un véritable engagement pour nous, car nos ateliers sont déjà saturés. Nous ne réussissons pas à recruter, les compétences manquent et c'est vraiment dommage. » explique Jean-Marc Hupé, Directeur Général d'Espace Emeraude. Depuis le 15 novembre, 6 des 73 points de vente de l'enseigne permettent à leurs clients de bénéficier du label BonusRépar. L'objectif est double : inciter les consommateurs à faire réparer plutôt que de jeter, ou remplacer un équipement par des professionnels qualifiés, tout en mettant en place un bonus, sous forme de réduction immédiate sur le prix de la réparation, pour les travaux les plus onéreux. « Nos clients intègrent de plus en plus des critères environnementaux et sociétaux dans leurs décisions d'achat. L'économie actuelle doit donc aligner ses réponses sur ces préoccupations, en veillant à ce que les coûts de réparation d'un produit ne dépassent pas 30 % du prix d'un article neuf. » poursuit le dirigeant.



Jean-Marc Hupé, Directeur  
Général d'Espace Emeraude

### Un dispositif encore trop difficile à mettre en œuvre

Avec le BonusRépar, les clients auront la possibilité de venir faire réparer leur matériel, quelque soit la marque, acheté ou non dans un magasin Espace Emeraude, à condition, bien sûr, que celui-ci soit réparable. « L'objectif est d'étendre le dispositif à l'ensemble de nos magasins. C'est dans notre ADN de nous engager pour plus de durabilité et cette labellisation est une suite logique pour le réseau. Il y a encore trop de matériel non réparable aujourd'hui et c'est déplorables. La complexité administrative et la difficulté à avoir un label unique pour tous les métiers ne facilitent cette démarche, ni pour les enseignes, ni pour les clients. » appuie Jean-Marc Hupé. Pour obtenir cette certification, délivrée aux professionnels, chaque magasin pilote a été auditionné, afin de garantir des compétences et de l'expérience pour réparer des articles de bricolage et de jardin thermique. Dans ses 73 points de vente, le réseau propose des ateliers S.A.V. permettant, directement sur place, l'affûtage, le remplacement, l'entretien, la révision et la réparation toutes marques, lorsque le produit est réparable, par des experts Espace Emeraude.

### Zoom sur le label BonusRépar

BonusRépar Bricolage et Jardinage Thermique est un dispositif permettant d'inciter à la réparation des articles de bricolage et de jardin thermiques. Pour les consommateurs, le dispositif permet une réduction immédiate sur le prix de la réparation de leurs machines de bricolage et de jardin thermiques, hors garantie. Cette aide apportée au consommateur est financée par les éco-contributions des metteurs en marché de ces articles versées à Ecologic, dans le cadre de la nouvelle filière REP (loi AGEC de février 2020). Seuls des réparateurs labellisés peuvent faire bénéficier leurs clients de ce soutien financier.

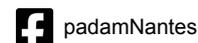
### CONTACT PRESSE

padam RP | Pauline CHOTEAU  
02 51 86 19 06

[pauline@padampadampadam.fr](mailto:pauline@padampadampadam.fr) | [padampadampadam.fr](http://padampadampadam.fr)



padamRP



padamNantes

### ESPACE EMERAUDE

19, rue Joseph Cugnot  
49130 Les Ponts-de-Cé

Espaceemeraude